



COOPÉRATIVE  
**PROVENCE FORET**

Europôle de l'Arbois – Avenue Louis Philibert – Bâtiment LAENNEC  
**BP 50 005 – 13545 – AIX EN PROVENCE CEDEX 4**

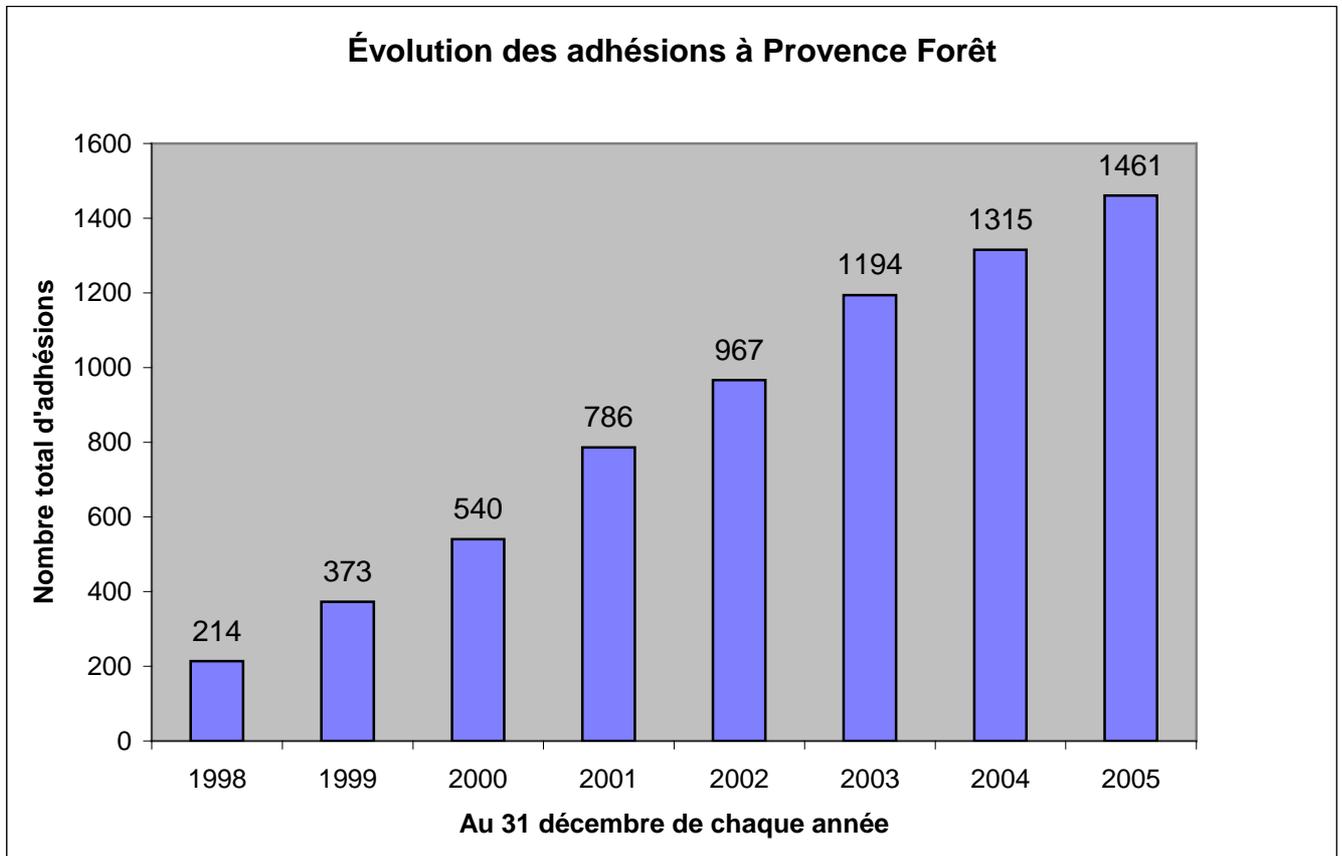
☎ 04 42.90.73.37 - 📠 : 04.42.90.73.41 - [cooperative.provence.foret@wanadoo.fr](mailto:cooperative.provence.foret@wanadoo.fr)  
RCS AIX : D 413 944 158 – TVA FR 74 413 944 158 - Société coopérative agricole n° agrément PRO 1-97

# Rapport d'activité 2005

## -----Les adhésions-----

En 2005, 146 propriétaires forestiers ont rejoint la Coopérative et sont devenus des associés coopérateurs : au 31 décembre 2005, Provence Forêt rassemblait 1 461 propriétaires forestiers détenant une surface de 81 007 ha.

Cette surface de forêt gérée par la Coopérative représente désormais une proportion non négligeable de la surface forestière privée régionale, car elle se rapproche de 10%.



L'augmentation des adhésions à Provence Forêt constitue un élément positif car, très souvent, chaque adhésion se traduit par une action sur la forêt ; sans compter que chaque nouvel adhérent à la Coopérative devient un propriétaire qui a été sensibilisé aux questions et aux difficultés de gestion de la forêt en PACA.

Il ne faut pas oublier que la quasi totalité des adhérents ne quittent pas la Coopérative après intervention sur leur forêt et bon nombre d'anciens adhérents ont un suivi régulier de leur forêt. Cela est en train de créer une situation de tension interne entre les adhérents demandeur d'un service de plus en plus soigné, et les techniciens qui ont leur emploi du temps saturé.

En fait, la Coopérative est dans l'impossibilité de s'autofinancer car elle effectue des actions – par définition – déficitaires, et par conséquent elle ne peut pas augmenter le nombre de ses techniciens. Pour l'instant ce sont les 8,5 techniciens de la Coopérative qui assurent un service de plus en plus lourd grâce à leur grande efficacité.

L'action de la Coopérative en 2005 a encore été pénalisée par certains coopérateurs, qui ne peuvent se définir comme tels. En effet, la Coopérative a été citée en justice par ses propres adhérents, sans qu'il existe de vraies raisons ou responsabilités prouvées.

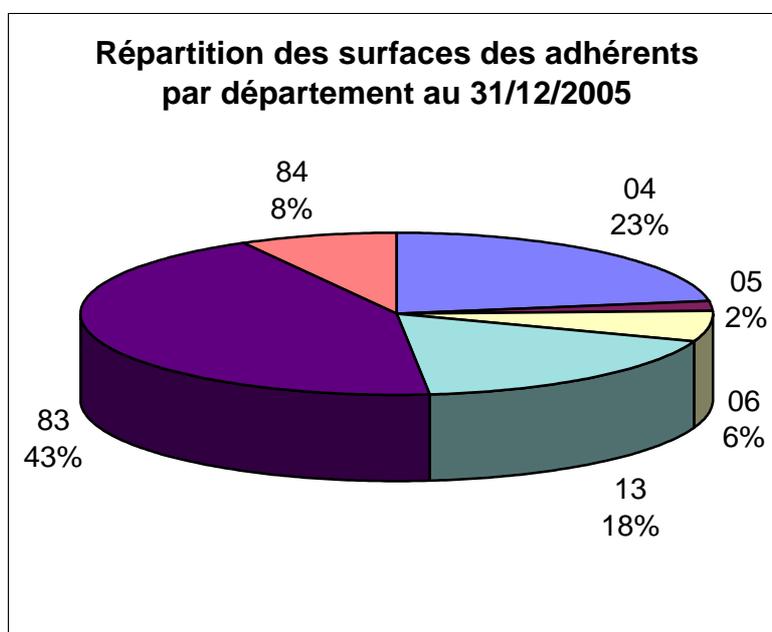
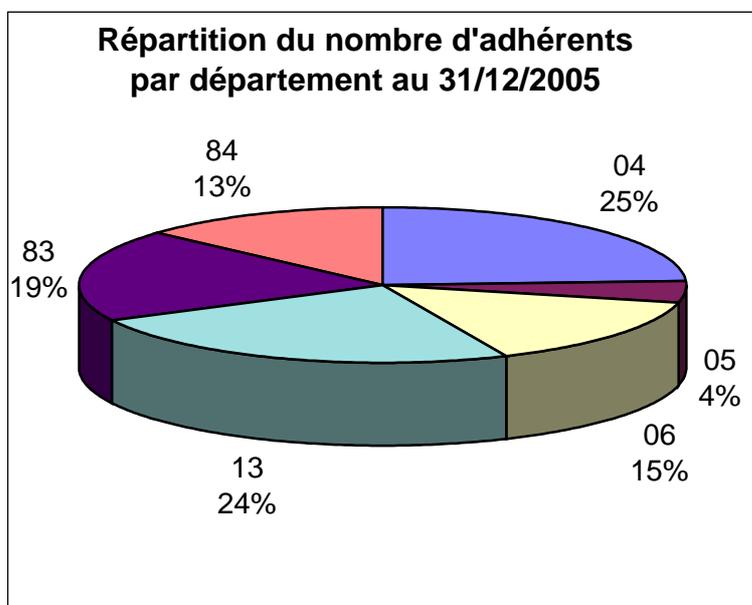
Même si ces actions touchent une minorité très négligeable -en nombre- d'adhérents, elles provoquent une perturbation importante de l'activité de la Coopérative, mais aussi un gaspillage de temps et d'argent qui se traduit par un moins bon suivi des vrais associés coopérateurs.

Nous allons renouveler les démarches pour sensibiliser ultérieurement les nouveaux adhérents sur l'esprit et l'implication que représente d'adhérer à Provence Forêt car s'il est normal de demander le maximum aux techniciens, une des raisons principales de l'existence de Provence Forêt est la collaboration entre les adhérents, pour parvenir à réduire les coûts de gestion. Cela est permis par la mise en commun de leurs surfaces forestières afin de mutualiser les services des techniciens forestiers.

Pour revenir au bilan des adhésions en 2005, nous rappelons que l'action de la Coopérative s'étend sur les 6 départements de la Région PACA: Les Alpes de Haute Provence (04), Les Hautes Alpes (05), Les Alpes Maritimes (06), Les Bouches-du-Rhône (13), Le Var (83) et Le Vaucluse (84).

Provence Forêt dispose d'un technicien à temps plein par département, sauf pour les Hautes Alpes où Jean-Michel RAYNE – employé de la Chambre d'Agriculture du 05 - consacre 50% de son temps à la Coopérative et les départements des Bouches-du-Rhône, des Alpes-de-Haute-Provence et du Var, où Provence Forêt a deux techniciens en place.

Cette répartition du personnel technique est, à notre avis, un minimum incompressible pour assurer un service minimum en rapport à la structure de la propriété, les conditions morphologiques du terrain et d'autres éléments spécifiques de la forêt privée locale.



Avec 1461 propriétaires adhérents au 31/12/2005, on constate que les statistiques internes à la Coopérative se rapprochent des statistiques des propriétaires forestiers et de la forêt privée régionale à une exception près.

En effet, les Bouches-du-Rhône, le département le moins boisé de la région, représente presque le quart des adhésions en nombre et presque le cinquième en surface.

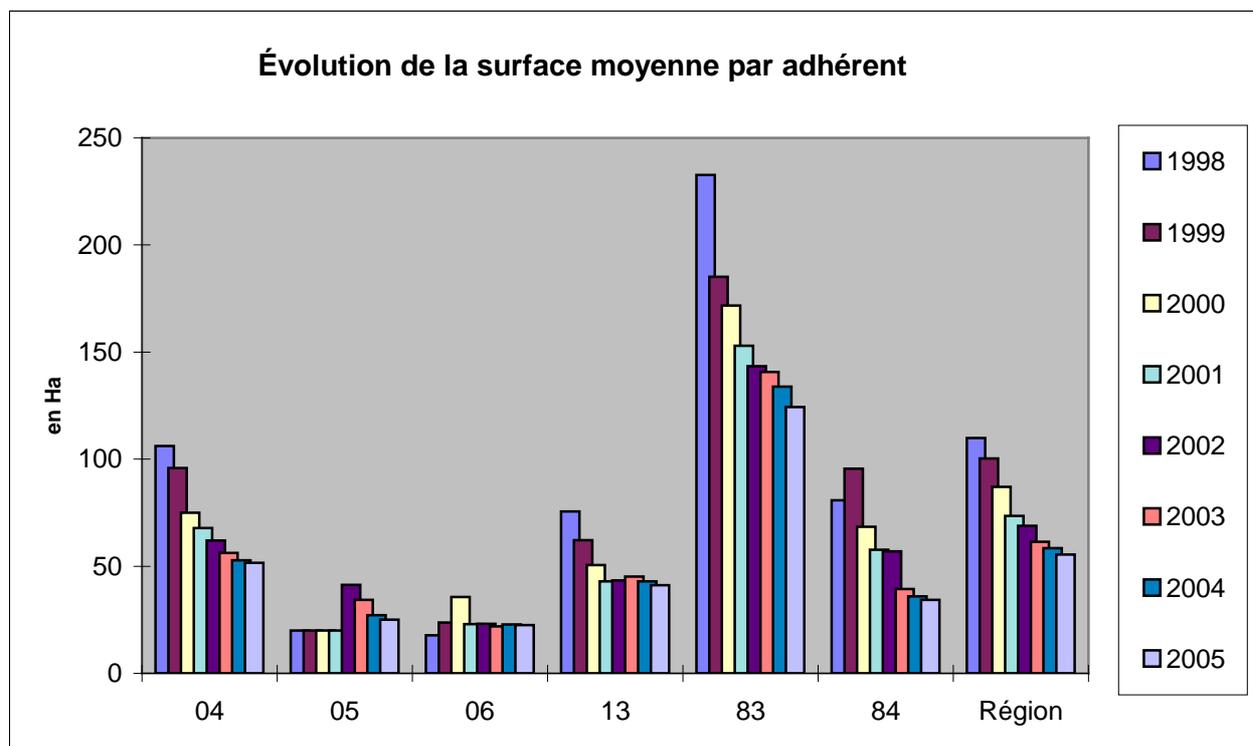
Les forêts gérées par la Coopérative dans les Bouches-du-Rhône représentent 18% des forêts gérées par notre organisme, quand la surface de forêt privée de ce même département représente seulement 8% au niveau régional. Ce dynamisme des propriétaires forestiers du département est certainement le résultat d'une action du Conseil Général et du CRPF.

**En 2005, les chiffres des adhésions sont donnés dans le tableau ci-dessous**

Département	Nombre d'adhérents	Surface d'adhésion (Ha)	Surface moyenne des forêts des adhérents
04	355	18288	52
05	63	1574	25
06	215	4853	23
13	352	14507	41
83	283	35168	124
84	193	6619	34
<b>Région PACA</b>	1461	81007	55

**En nombre d'adhérents**, les départements des Alpes de Haute Provence et des Bouches-du-Rhône représentent presque la moitié des coopérateurs.

**En terme de surface**, le Var représente presque la moitié des surfaces d'adhésion et la surface unitaire est un multiple de celle des autres départements.



Concernant la surface moyenne par adhérent, sa diminution d'année en année confirme que le travail de la Coopérative s'est, dans un premier temps, centré sur de grandes propriétés qui avaient besoin de gestion et pour lesquelles l'intervention de Provence Forêt était pleinement justifiée. Puis, au fur et à mesure du développement de la Coopérative, notre action s'est orientée vers les petits propriétaires et ceci pour deux raisons :

- la première, vient de la raréfaction des gros propriétaires ;
- la seconde raison est que de plus en plus d'actions se font par regroupement des petits propriétaires, parce que les secteurs à plus fort morcellement sont souvent à fort risque.

Entre 1998 et 2005, nous sommes passés de 92 ha à 55 ha de surface moyenne par adhérent.

## -----Les activités -----

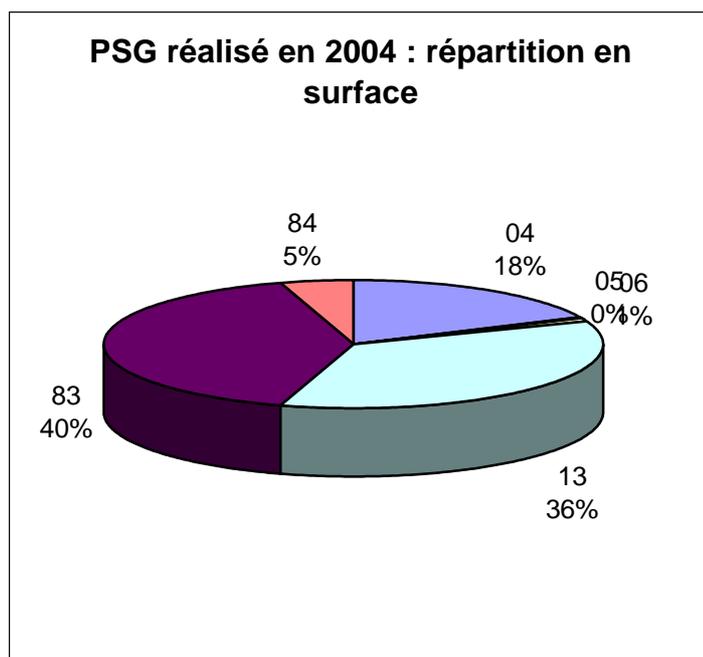
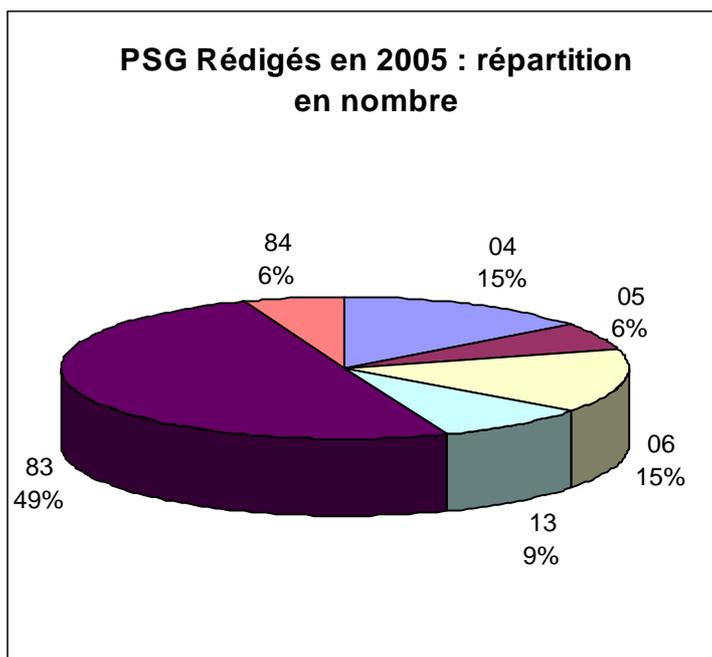
### 1) Les Plans Simples de Gestion

Le plan simple de gestion est le document de base pour définir et programmer la gestion de la forêt privée.

La Coopérative dispose de techniciens "homme de l'art" en mesure de rédiger le plan simple de gestion en accord avec les souhaits du propriétaire, en respectant la normative en vigueur et pouvant accéder aux aides de l'État à l'établissement de PSG, selon un barème proportionnel à la surface de la forêt, fixé par la DRAF.

Conscient des difficultés existantes pour rédiger un PSG, en 2005, La Coopérative a mis en place une réflexion en commun avec le CRPF pour chercher des méthodes de rédaction plus efficaces et permettant d'appliquer le nouveau Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS).

En 2005, Provence Forêt a rédigé 34 PSG pour une surface de 4508 ha.



Les tendances des années précédentes s'accroissent : pratiquement la moitié des PSG rédigés en 2005 concernaient le département du Var. Cela reflète la structure de la propriété forestière privée de ce département mais aussi l'efficacité de la collaboration entre le CRPF et la Coopérative.

## 2) La mobilisation

Les considérations introductives – sur la mobilisation - du rapport d'activité 2004 ne changent pas : le produit traditionnel de la forêt est le bois. Les recettes engendrées représentent encore la première ressource pour gérer sa forêt. Une coupe bien réalisée est un bon outil pour cultiver la forêt.

Malgré la faible valeur unitaire des produits récoltables dans nos forêts, la mobilisation du bois est une activité qui doit être soutenue car elle s'inscrit dans la gestion durable et apporte de multiples bienfaits.

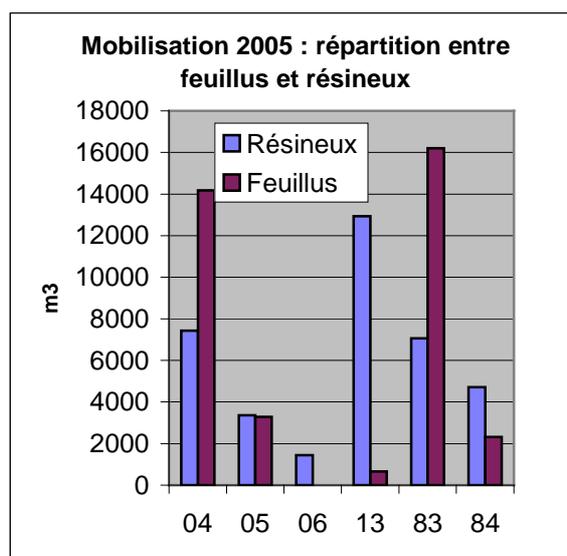
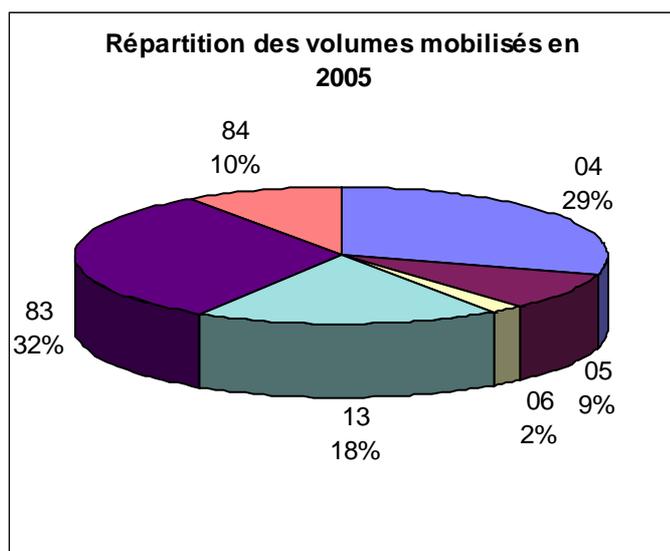
La Coopérative Provence Forêt confirme son savoir-faire pour mobiliser la ressource "bois", qui reste un de nos atouts majeurs.

En 2005, nous avons mobilisé 73 580 m<sup>3</sup>, également répartis entre résineux et feuillus, et cela à travers la mise en vente de 147 coupes pour une surface traitée de 1 539 ha.

Dans ces ventes de bois, il faut considérer que 5 ont fait l'objet de regroupement grâce à une phase d'animation spécifiquement rémunérée, et 3 ont été réalisées directement par Provence Forêt qui a aussi pris en charge le coût de l'animation.

La répartition départementale de la mobilisation est la suivante :

Mobilisation 2005							
	résineux	résineux	résineux	Feuillus	Feuillus	Feuillus	total
Département	nombre coupes	vol/dept	Surf/dep	nombre coupes	vol/dept	surf/dep	volume
4	14	7424	151	30	14185	220	21609
5	6	3361	30	14	3281	23	6642
6	7	1445	11	0	0	0	1445
13	19	12944	338	3	656	16	13600
83	12	7055	306	31	16198	321	23253
84	6	4717	86	5	2314	38	7031
Total	64	36946	921	83	36634	618	73580



Le Var et les Alpes de Haute Provence se confirment comme les départements où l'on mobilise le plus de bois de chauffage, et les Bouches-du-Rhône le plus de résineux.

Ces trois départements, où Provence Forêt dispose de deux techniciens, totalisent presque 80% du volume mobilisé par la Coopérative.

Par rapport à 2004 et 2003, on constate une diminution du volume globalement mobilisé par Provence Forêt : il faut rappeler que cette baisse des volumes mis en vente, surtout pour les résineux, est la conséquence d'un changement d'activité de Provence Forêt qui fait de plus en plus de la maîtrise d'œuvre de travaux et, étant donné le nombre constant de techniciens, il reste moins de temps pour faire de la mobilisation.

### **Les prix du bois sur pied en PACA en 2005**

Les prix constatés par Provence Forêt en 2005 restent proches de ceux de 2004. La vente groupée d'automne a été caractérisée par des prix moyens de 18.8 € le m<sup>3</sup> pour le bois de chauffage de chêne, et 7.6 € le m<sup>3</sup> pour le bois résineux.

Il faut toutefois bien avoir à l'esprit que cela représente la fourchette haute des prix pour des belles coupes, d'accès et d'exploitation facile. Pour les résineux, il s'agit en grande partie de bois destiné à la trituration.

## **3) La Maîtrise d'Oeuvre**

La Coopérative assure la maîtrise d'œuvre de travaux forestiers, elle dispose de techniciens "Homme de l'Art", elle est reconnue en tant que "maître d'œuvre agréée", elle est une "OGEC" et peut assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée pour des travaux subventionnés.

La dénomination "maîtrise d'œuvre" comprend différents types de travaux recevant des subventions ayant plusieurs origines, mais également des travaux totalement pris en charge par le propriétaire.

Il s'agit de :

- ***Remise en état des peuplements et réduction de biomasse consécutive aux dégâts de neige de 2001.*** Puisque des nouveaux dossiers de demande d'aide ont été acceptés même en 2004, les travaux se sont poursuivis en 2005 et les derniers pourront être terminés seulement en 2006.
- ***Boisement et reboisement.*** Le département le plus concerné est le 04 : les Alpes de Haute Provence. La Coopérative est maître d'ouvrage délégué et maître d'œuvre, les aides sont demandées dans le cadre du PDRN et proviennent, selon le dossier, du Conseil Général, du Conseil Régional et/ou de l'État.
- ***Plantations de démonstration d'intérêt régional avec des essences mellifères et des essences inoculées avec des champignons comestibles.*** Il s'agit d'un projet en collaboration avec le CRPF avec un financement du Conseil Régional PACA et où Provence Forêt est maître d'ouvrage délégué et maître d'œuvre.
- ***Chantiers de coupe d'éclaircie et broyage de rémanents.*** Ce sont des chantiers spécifiques aux Bouches-du-Rhône, dans un but DFCI, avec une aide du Conseil Général ; Provence Forêt est mandatée par le ou les propriétaires pour monter le dossier, gérer l'opération en tant que maître d'ouvrage délégué et maître d'œuvre.
- ***Dossiers d'amélioration de la production forestière et de protection de la forêt contre le risque d'incendie :*** dépressage de plantations, éclaircies DFCI avec broyage de rémanents, pistes et traînes d'exploitation, etc. Comme pour le boisement et reboisement, la Coopérative est maître d'ouvrage délégué et maître d'œuvre, les aides sont demandées dans le cadre du PDRN et proviennent, selon le dossier, du Conseil Général, du Conseil Régional et/ou de l'État.

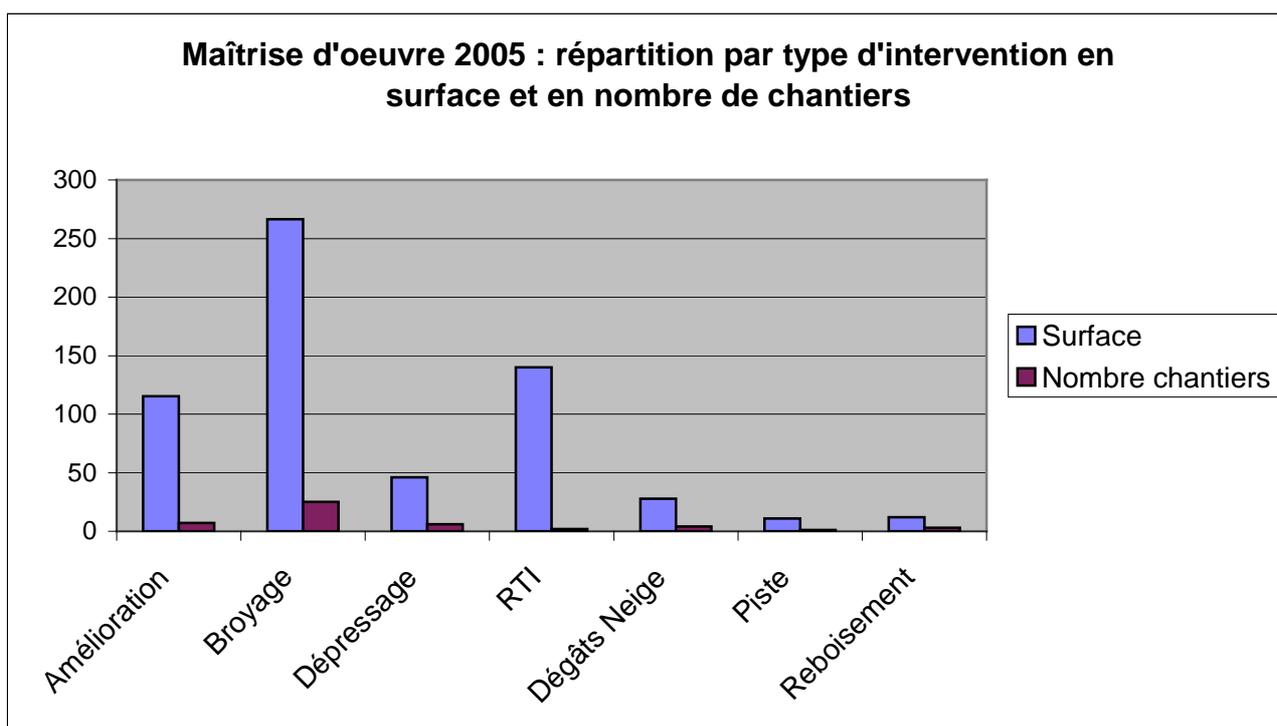
- **Réhabilitation de terrains incendiés.** Suite aux incendies de l'été 2003 et 2005, des dossiers de réhabilitation de forêts brûlées sont en cours de traitement. Esparron (04) en collaboration avec le CRPF : trois dossiers de regroupement avec des financements État/CG04, CR-PACA/CG04 et CR-PACA-UE/CG, sont en cours de réalisation ou en phase d'animation ; Viens (84) en collaboration avec le Parc Naturel Régional du Luberon.

La Coopérative a reçu des aides pour la phase d'animation des propriétaires et ensuite nous avons monté les dossiers de travaux où nous aurons le rôle de maître d'ouvrage délégué et maître d'œuvre.

En 2005, la Coopérative a participé aux premières enquêtes suite aux incendies de l'été, pour parvenir à traiter plus rapidement ce type de catastrophes.

#### Maîtrise d'œuvre et Maîtrise d'Ouvrage Déléguée assurées par Provence Forêt en 2005 :

Département	Surface	Nombre chantiers
4	134.0	9
5	9.5	1
6	0.0	0
13	342.5	22
83	25.0	2
84	96.6	14
<b>Totaux</b>	<b>607.6</b>	<b>48</b>



Dans le tableau ainsi que sur le graphique, on constate que Provence Forêt a assuré la maîtrise d'œuvre pour 48 chantiers pour des travaux réalisés sur 607 ha.

Dans les Bouches du Rhône, il s'agit surtout de travaux DFCI subventionnés par le Conseil Général, dans les Alpes-de-Haute-Provence et le Vaucluse il s'agit de réhabilitation de terrains incendiés.

Ce type d'activité constitue une épreuve très importante pour la trésorerie de la Coopérative, laquelle, en tant que maître d'ouvrage délégué, fait l'avance des paiements avant de recevoir les subventions de la part des collectivités.

## 4) Le soutien technique

Provence Forêt a assuré de nombreuses prestations de soutien technique.

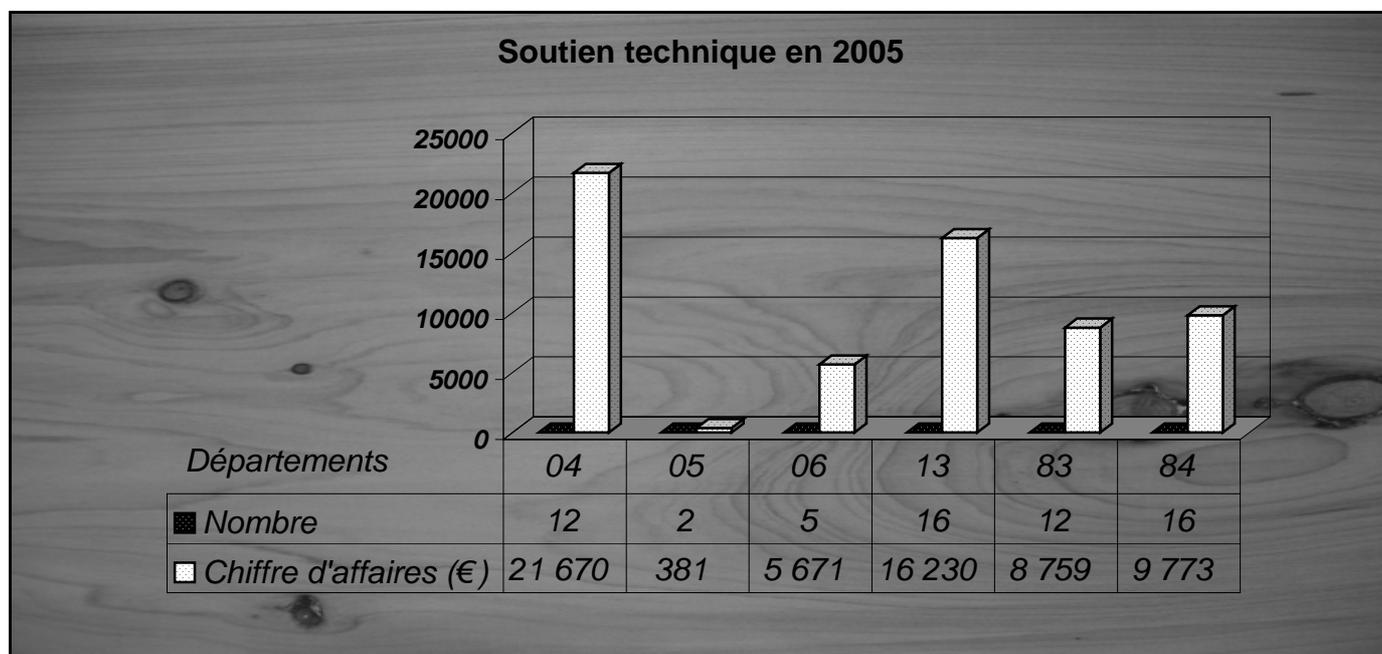
En 2005, 63 interventions ont été réalisées pour un montant total facturé de 62 000 €.

Nos interventions concernent : l'estimation de biens forestiers, diagnostic de gestion, marquage d'arbres, surveillance de la forêt, études de faisabilité, animation pour des collectivités, assemblage cartographique, expertises spécifiques à la forêt en tant que sapiteurs d'experts des tribunaux, établissement de limites, plantation, élagage, tailles, regarnis, etc.

En 2005, c'est le département 04 qui a réalisé le plus important chiffre d'affaires en soutien technique, essentiellement grâce aux études des travaux d'urgence suite aux incendies d'Esparron et de Manosque.

Pour le département 13, une partie importante de son chiffre d'affaires est l'assistance aux collectivités locales pour des travaux DFCI.

Voici la répartition département par département :



## 5) Évolution du chiffre d'affaires

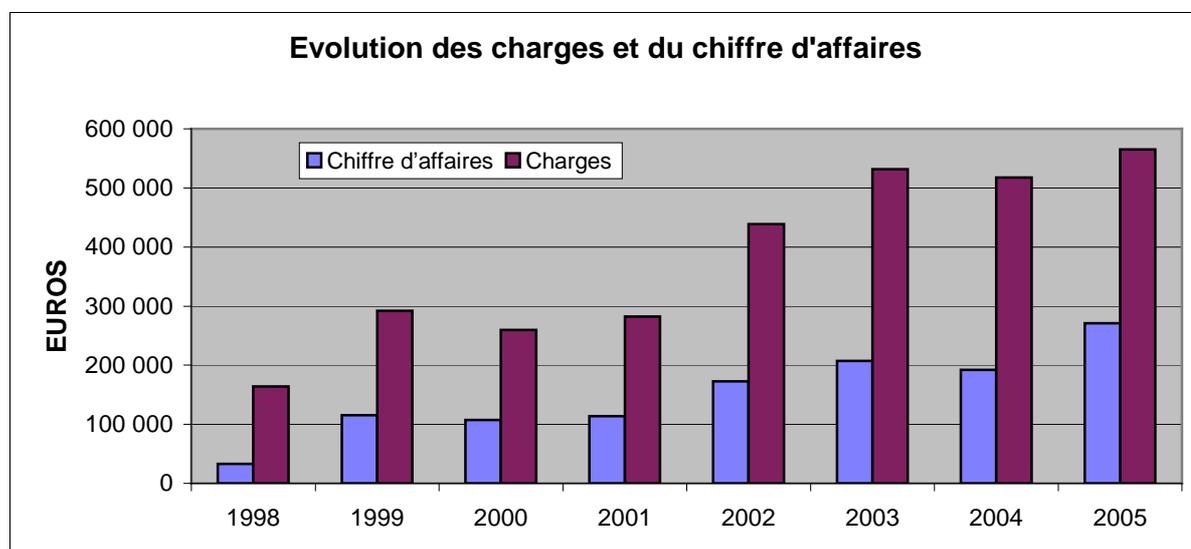
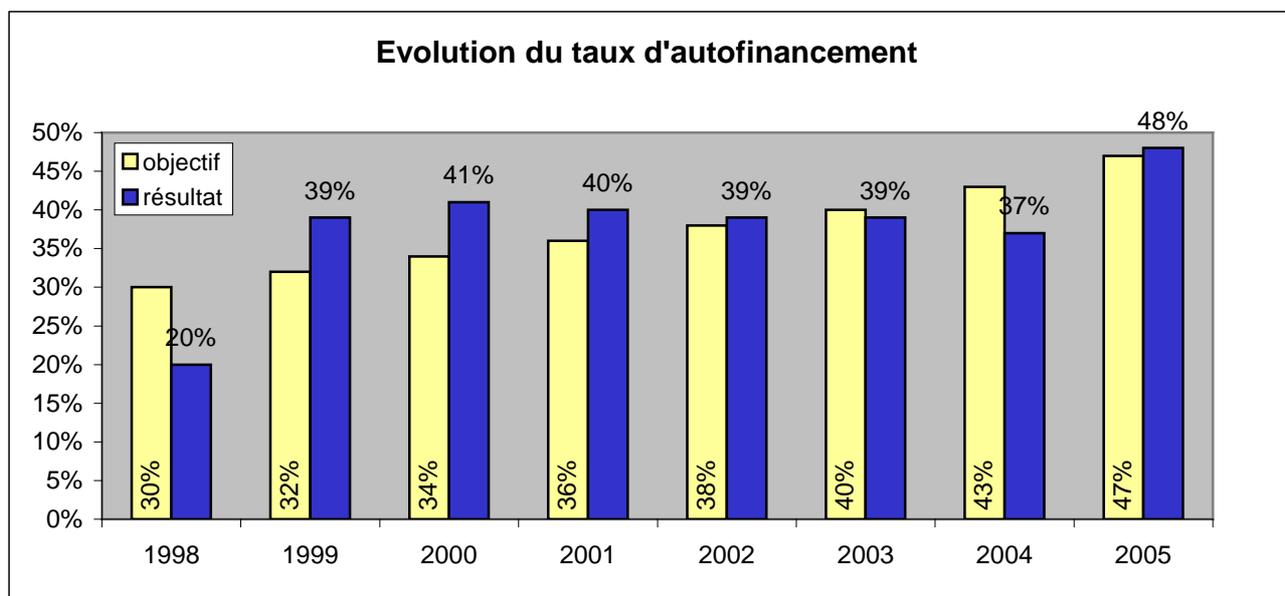
Le chiffre d'affaires de 2005 est en sensible hausse par rapport à 2004.

En effet, malgré les mauvais résultats de 2004, l'année dernière nous avons signalé que des signes encourageants laissaient bon espoir pour le résultat de 2005.

Les conditions de travail de la Coopérative ne se sont pas améliorées, on constate simplement une relative stabilité du prix du bois sur pied, opposée à une augmentation des charges.

L'effort d'amélioration de l'efficacité interne s'est poursuivi et le résultat est là : en 2005, la Coopérative Provence Forêt a atteint l'objectif d'autofinancement de 47% et nous l'avons même dépassé en réussissant à faire 48%.

Années	Chiffre d'affaires	Charges	Taux autofinancement
1998	32 929	163 730	20 %
1999	115 251	291 940	39 %
2000	107 324	259 925	41 %
2001	113 422	282 183	40 %
2002	172 812	438 637	39%
2003	207 732	531 872	39%
2004	192 266	517 762	37%
2005	270 639	565 228	48%



L'activité de 2005 a été très intense et les changements en ce qui concerne le personnel administratif ont rendu difficile le suivi régulier des tableaux de bord.

A titre de prudence, les stocks et les encours d'activité ont été remis à zéro.

Les perspectives pour 2006 sont plutôt favorables et nous avons bon espoir d'atteindre l'objectif de 50% d'autofinancement.

A Aix-en-Provence, le 15 mai 2006

Tiziano PANINI  
Directeur